

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 545.2-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 26 mars 2020, a adopté le règlement numéro 545.2-2020 portant le titre de :

**RÈGLEMENT 545.2-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 545-2019 ÉTABLISSANT
LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2020 AFIN DE DIMINUER LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 30^e JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière adjointe,

Nicole Richard